



## Reevaluation pension alimentaire

Par **eric**, le **11/10/2010** à **15:44**

Bonjour ,il y a quelques semaines ma fille de 10 ans dont je n'ai pas la garde ,nous a laisser un simple message sur le répondeur en nous indiquant qu'elle ne désirait plus venir. Je ne conteste pas le fait de devoir payer une pension alimentaire ,mais actuellement celle ci s élève a 127 € Pour un seul enfant ,en sachant qu'aujourd'hui ,j'ai deux filles a élever. Est il possible de demander un réévaluation de la pension ?  
Cordialement

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **15:50**

L'enfant n'a pas à décider de venir ou pas. C'est un choix qui vous appartient. Sachez que si vous refusez de venir chercher l'enfant, que vous faites le choix de ne plus voir votre enfant, la mère est en droit de demander une augmentation de la pension (parce que la pension est calculée en fonction des périodes où l'enfant est chez vous. Si elle y est moins, la pension doit être augmentée, c'est logique. Elle peut en faire la demande au JAF)

Vous ne pouvez pas invoquer des enfants d'un second lit pour léser un enfant d'un premier lit. 172 euros ce n'est vraiment pas beaucoup (vos enfants ne vous coutent que ça, en loyer, eau, électricité, nourriture, entretien, école etc. ?)